

CCHSCT de l'ONF 16 avril 2019

Compte-rendu (interne EFA-CGC)

CCHSCT présidé par Jean-Marie AURAND. Tous les points à l'ordre du jour étaient ceux du CCHSCT du 21 février, qui n'avait pu valablement se tenir compte tenu <u>des conditions déplorables de son organisation</u>...

Lecture de plusieurs déclarations intersyndicales.

- Déclaration de soutien au service social de l'ONF
- <u>Déclaration portant sur le programme d'actions du CCHSCT</u>, où nous demandons que de nombreux chantiers qui semblent abandonnés soient repris en main par notre instance [rédaction EFA-CGC]
- Demande d'expertise agréée sur l'INS 16-T-88 sur les évolutions des métiers de terrain.

1. Approbation du Règlement Intérieur.

Le projet de règlement intérieur voit disparaître toute mention de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST), poste qui nous paraît absolument nécessaire dans un établissement de la taille de l'ONF, et vus les enjeux de santé qui sont les nôtres. De plus, le non remboursement des frais de déplacement des suppléants réduit les moyens des représentants du personnel pour travailler efficacement au CCHSCT.

A l'unanimité, les représentants du personnel ont donc rejeté ce projet.

Le DG a semblé beaucoup moins optimiste par rapport au recrutement d'un ISST par rapport à ce qu'il avait laissé entendre en CTC le 14 février. Il a évoqué le fait que l'ISST n'est pas obligatoire dans un EPIC, avant de réserver sa décision à plus tard, devant notre détermination.

2. Election du Secrétaire.

Deux candidats se présentent. Stéphane Richard est élu avec 4 voix. Jean-Philippe Haeussler obtient 3 voix.

La durée du mandat est fixée à 1 an.

Un secrétariat « tournant » au sein de l'intersyndicale avait été proposé, avec éventuellement la possibilité d'y intégrer la représentante SNPA-FO au CCHSCT (qui n'est pas dans la droite ligne de son SG). Finalement, le Snupfen n'a pas voulu participer à ce système, voulant se présenter seul, pour un mandat de 4 ans.

Devant cette position, les 4 représentants EFA, CGT, SNTF et SNPA se sont mis d'accord sur le principe d'un secrétariat tournant annuel. Pour cette année, c'est donc Stéphane Richard (SNTF) qui s'est présenté et a été élu avec 4 voix, contre 3 pour le candidat Snupfen.

3. Réponse à la demande d'expertise du 21 Février 2019.

Lors du CCHSCT du 21 février, l'ensemble des représentant des personnels avaient demandé une expertise sur les suppressions de postes prévues au schéma d'emploi 2019.

Le DG annonce d'emblée qu'il accepte d'enclencher l'expertise.

Un document précisant en quelques lignes la nature de la prestation est présenté aux membres du CCHSCT pour validation, avant lancement du marché public. Le marché sera lancé par la direction, qui assurera seule le choix de l'expert. Il nous indique que le rapport nous sera présenté au CCHSCT de septembre.

Nous nous étonnons de cette modalité qui est en recul par rapport aux pratiques antérieures, où des représentants du personnels étaient impliqués intimement dans tout le processus.

Devant ce constat, les membres du CCHSCT ont profité de la clôture assez rapide de ce CCHSCT pour élaborer, en cours d'après-midi, un projet de cahier des charges qui a ensuite été soumis à la direction, pour montrer notre niveau d'attente et notre capacité de travail constructif sur ce sujet.

4. Bilan national Prévention 2018.

Les documents présentés ne constituent pas du tout un bilan national de prévention digne de ce nom. Les informations complémentaires seront remontées et présentées pour le CCHSCT de septembre.

Le département en charge de la SST reconnaît que les résultats en termes d'accidents de service ne sont pas bons, de même que les accidents du travail pour nos salariés. Des efforts sont à fournir dans l'analyse de ces accidents (notamment les enquêtes CHSCT qui doivent être systématiques) et la remontée des informations au niveau national et leur traitement statistique.

Le DG indique que c'est un chantier auquel il faut s'atteler avec détermination. Il indique également que l'établissement d'un DUER¹ national (demandé depuis des années par EFA-CGC et d'autres représentants) lui semble nécessaire.

5. Stratégie et politique de Prévention et QVT² 2019-2020.

Là encore, les documents proposés ne constituent pas un véritable programme national SST, ils donnent seulement des orientations.

Le programme pluriannuel proposé est ambitieux, il repose sur un changement de culture de l'établissement pour intégrer la prévention des risques dans le management. Les pistes de travail reposent d'abord sur l'analyse des accidents du travail afin de les réduire. Mais pour l'instant il ne s'agit que d'un diaporama : nous jugerons d'ici quelques mois ou années si cette ambition se traduit en actes et en changements de méthodes dans les services.

En marge de ce point de l'ordre du jour, nous avons appris que le projet qui nous semblait prioritaire, à savoir le développement d'un outil alternatif aux bombes de peinture aérosols pour la désignation des tiges, avait avancé pendant les derniers mois. Après des péripéties juridiques (brevet), des séries de rouleaux encreurs et des peintures adaptées vont être très prochainement testées par des équipes de terrain avant la commande en grande série.

6. Information Habillement : avancement et évolution du vestiaire.

La nouvelle politique de l'habillement repose sur une instruction ministérielle qui concerne les règles de sécurités des chantiers forestiers. La direction souhaite étendre le champ de ces prescriptions, plutôt destinées aux chantiers de récolte de bois, aux opérations de martelage, de diagnostic, etc.

Cela implique un vestiaire essentiellement composé d'effets dotés de parties visibles (orange) dans la partie haute. En plus de ce vestiaire intégrant la visibilité, des effets de couleur verte seront proposés pour la représentation, les réunions, les opérations de surveillance...

Il est à noter qu'un effort semble avoir été fait sur la technicité des vêtements, qui seront renforcés et adaptés aux différentes conditions d'exercice (pluie, montagne, ronces...). Les tests vont se prolonger en 2019 pour un nouveau vestiaire opérationnel en 2020.

7. Dates de formation des membres des CHSCT

Un calendrier des formations des membres des CHSCT dans les DT et DR a été proposé. Les membres de l'administation seront invités à venir y participer au même titre que les représentants du personnel.

Des séances de « rattrapage » seront prévues pour ceux et celles qui ne pourraient participer à la première session proposée dans leur territoire.

Pour EFA-CGC, il est primordial que tous nos représentants, titulaires et suppléants, bénéficient de cette formation, d'une durée de 5 jours. L'enjeu des CHSCT est trop important pour que l'on y renonce, même lorsqu'on est déjà surchargé de travail. Nous ferons le nécessaire pour que les directeurs prennent en compte ces mandats dans les objectifs assignés, de façon à ne pas pénaliser les représentants qui s'impliquent pour la santé et les conditions de travail de leurs collègues.

¹ Document Unique d'Evaluation des Risques

² Qualité de vie au travail